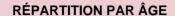
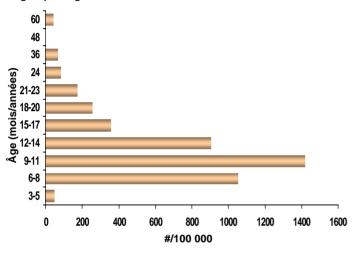
# ÉCHANTILLON DES DONNÉES BLESSURES AUX BARRIÈRES POUR ENFANT

SCHIRPT, en octobre 2002, enfants de 0 à 5 ans - 940 dossiers.



Nombre de cas par 100 000 dossiers du SCHIRPT pour chaque groupe d'âge



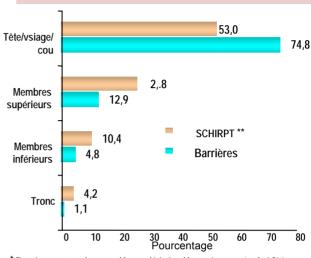
## **CIRCONSTANCES**

Circonstance 1,2	No. de cas (%)
La barrière était ouverte ou n'était pas bien fermée L'enfant a poussé, tiré ou frappé la barrière <sup>3</sup> L'enfant a grimpé sur la barrière ou sauté par dessus Tombé contre la barrière, l'a frappée ou a couru en fonçant dans la barrière <sup>4</sup> L'enfant a réussi à ouvrir la barrière La barrière est tombée sur l'enfant L'enfant s'est coincé le corps ou une partie du corps dans la barrière L'enfant a essayé de passer sous la barrière Mauvais fonctionnement de la barrière Autre, inconnu Inconnu	408 (43,4) 218 (23,2) 112 (11,9) 68 (7,2) 30 (3,2) 22 (2,3) 21 (2,2) 18 (1,9) 11 (1,2) 32 (3,4) 1 (0,1)
Total	940(100,0)

#### ¹Chacun des 940 cas a été placé dans une seule catégorie, compte tenu des détails disponibles dans la description de la blessure.

- <sup>2</sup> Les marchettes de bébé sont impliquées dans 16,9% de ces cas.
- <sup>3</sup> Résultat de l'ouverture ou de l'effrondrement de barrière.
- <sup>4</sup> Dans ces cas, la barrière était sécuritaire.

# PARTIE DU CORPS BLESSÉES



- \* Empoisonnement exclu, aucune blessure dépistée et blessure inconnue (totale 6.5%)
- \*\* Le pourcentage de dossiers retrouvés dans la base de données de Schirpt au complet, pour le membre en question, sujets de 0 à 5 ans, pendant la même période.

### **REMARQUES**

- 60,2 % des patients étaient de sexe masculin
- le lieu de l'accident, dans 76,6 % des cas, était l'escalier
- les marches étaient la cause directe de la blessure dans 80 % des cas, et la barrière pour enfant la deuxième cause la plus fréquente (11,6 % des cas)
- la plupart des incidents (96,3 %) sont survenus chez le patient ou dans un autre domicile privé, et dans 37,9 % des cas, dans le salon
- environ la moitié des patients (45,1 %) ont reçu des conseils seulement, et 3,6 % ont été hospitalisés
- les trois quarts des incidents (74,8 %) comportaient des blessures à la tête, au visage ou au cou, et dans 52,1 % de ces cas, des blessures au crâne ou au cerveau (traumatisme crânien mineur, fracture de crâne, commotion cérébrale)
- blessures des extrémités supérieures, 53% étaient des fractures

Pour de plus amples renseignements sur le SCHIRPT, communiquer avec la Section des blessures et de la violence envers les enfants, par téléphone, au (613) 957-4689, par télécopieur, au (613) 941-9927, ou visitez notre site Web, à <a href="https://www.phac-aspc.gc.ca/injury-bles/">www.phac-aspc.gc.ca/injury-bles/</a>



